

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 6 mai 2021

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4041-2018. Phase 2.
Option tarifaire GDP-Affaires d'Hydro-Québec Distribution (HQD).
Documents relatifs à la demande de frais intérimaires pour la période du 26 août 2020 au 8 avril 2021 de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer les documents suivants au soutien de la demande de frais intérimaires pour la période du 26 août 2020 au 8 avril 2021 de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* annoncée par notre [lettre C-SÉ-0033 du 12 avril 2021](#) et qui sera logée incessamment en Phase 2 du présent dossier, à l'instar des demandes de frais intérimaires logées par plusieurs autres intervenants le 8 avril 2021 (voir leurs lettres [C-ACEFQ-0029](#), [C-FCEI-0034](#), [C-ROÉE-0028](#) et [C-UC-0030](#)).

Nous attirons l'attention de la Régie sur les passages surlignés en jaune de ces documents. Nous souhaitons attirer l'attention de la Régie sur **l'utilité pour la Régie de l'énergie**, des activités intérimaires de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* décrites dans ces documents, aux fins de **défendre la [décision interlocutoire sous condition suspensive D-2020-120 du 14 septembre 2020](#)** de la Régie au présent dossier et, plus généralement des démarches de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* afin de **protéger l'intégrité de la juridiction de la Régie contre les attaques d'Hydro-Québec**.

Ces documents sont les suivants. Le bureau Lavery De Billy (M^{es} Raymond Doray et Jules Brière) y représente Hydro-Québec. Le bureau Renno Vathilakis inc (M^{es} Karim Renno et Benjamin Dionne) y représente la Régie de l'énergie :

Document 1	Documents échangés devant la Cour supérieure au sujet la décision interlocutoire sous condition suspensive D-2020-120 du 14 septembre 2020 . Du 14 au 21 septembre 2021. En liasse.
Document 2	Jugement de l'Honorable Karen M. Rogers, 2020 QCCS 3002 , rejetant la demande de suspension et confirmant que la Régie a correctement agi en rendant sa décision interlocutoire sous condition suspensive D-2020-120 du 14 septembre 2020. Le 21 septembre 2020.
Document 3	Demande préliminaire modifiée par la Mise-en-cause <i>Stratégies Énergétiques (S.É.)</i> en exemption de frais de justice et pour détermination des modalités du paiement des frais à la Mise-en-cause, et Déclaration sous serment de Monsieur Jean-Claude Deslauriers. Le 1 ^{er} février 2021.
Document 4	Argumentation de la Mise-en-cause <i>Stratégies Énergétiques (S.É.)</i> au

	soutien de sa demande préliminaire en exemption de frais de justice et pour détermination des modalités de paiement des frais. Le 10 février 2021.
Document 5	Jugement de l'Honorable Serge Gaudet, 2021 QCCS 741 , sur les demandes de financement de frais juridiques. Le 9 mars 2021.
Document 6	Demande introductive d'instance modifiée en contrôle judiciaire de deux décisions rendues par la Régie de l'énergie et demande de sursis d'application de ces décisions, par Hydro-Québec. Le 10 février 2021.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous inviterons la Régie à accueillir la demande de frais intérimaires de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* qui sera déposée sous peu pour ces travaux de préparation du 26 août 2020 au 8 avril 2021 en Phase 2 du présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie.